



MALAISE AU CAC40 ?



Le 16 juin 2015, Pierre se donnait la mort sur son lieu de travail au CSTJF.

Des enquêtes ont été menées à plusieurs niveaux et déjà ce tragique événement a été reconnu par la CPAM comme étant un accident du travail. La CGT suit ce dossier de très près.

Vendredi 16 octobre 2015, nous apprenions le décès de Patrick, 47 ans.

Ce salarié s'est apparemment "laissé mourir" chez lui! Cela nous interroge....

La CGT avait depuis des mois alerté la Direction de l'entreprise sur situation de ce

salarié laissé désœuvré depuis son "rapatriement" de la zone de Lacq suite au désengagement de Total, désengagement dénoncé par la CGT à plusieurs reprises....

La seule réponse de l'entreprise avait été "nous allons analyser la situation dans le cadre des RPS"!

La CGT s'était alors indignée du dysfonctionnement flagrant constaté une fois de plus dans la gestion de carrière des salariés.

On peut s'interroger sur la part de responsabilité de l'entreprise dans ce drame

D'autres cas douloureux se sont produits ces dernières années....

La CGT s'inquiète de la dégradation de la qualité de vie au travail au sein de notre entreprise au vu du malaise remonté par de plus en plus de salariés, suite à des mutations subies ou des placardisations.

Trop de salariés se trouvent dans de telles situations où l'employeur faillit à sa mission première.

Le code du travail est là pour nous le rappeler :

L'employeur a l'obligation de fournir le travail convenu au salarié (Cass. soc., 3 mai 2012, n° 10-21.396)

L'employeur a aussi obligation de sécurité qui vise la santé physique et mentale des salariés (C. trav., art. L.4121-1)

La CGT avait alerté lors des multiples réorganisations (c'est à nouveau d'actualité avec TGS), sur le fait que les salariés sont mis en difficulté par la mauvaise gestion de carrière et l'absence d'une réelle gestion prévisionnelle des emplois et des compétences...

Certains d'entre eux se trouvent ainsi sans horizon professionnel, d'autres sur des postes ne correspondant à leur métier, les plongeant dans un désarroi profond, les conséquences pouvant quelquefois être fatales comme nous pouvons le constater a posteriori, beaucoup trop tard.

Ce n'est donc pas faute de dénoncer avec véhémence cet état de fait, mais quand l'employeur va-t-il enfin en prendre conscience?

Combien faudra-t-il de drames supplémentaires pour obtenir une gestion plus humaine, plus à l'écoute, plus respectueuse des salariés de l'entreprise et permettre ainsi de participer plus facilement et dans de meilleures conditions à l'essor de l'entreprise, ce qui devrait être le leitmotiv tant des salariés que de l'employeur.

Mais non, Total préfère passer la patate chaude, souvent trop tardivement, aux référents RPS !

Le suivi des cas de RPS n'a pas pour mission d'exonérer Total de ses devoirs envers ses salariés.

La Direction de Total doit réagir vite et avec efficacité afin d'améliorer le climat social au sein des équipes.

Trop de managers sont également en souffrance de cette politique menée d'arrache pied sur fond d'économies coûte que coûte, jusqu'à la vie?

Alors ne cédez plus aux pressions de tout genre et dénoncez ou faites dénoncer ces pratiques d'un autre temps.

La CGT est là au quotidien auprès des salariés, hiérarchies, managers qui peuvent subir ou être témoins de ce type de situations avant que l'issue n'en soit fatale. Soyons attentifs et soucieux de notre qualité de vie au travail. **Réagissez, venez en discuter librement.**



